

Mairie de Bouessay

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Lundi 04 avril 2022

Date de la convocation : 29/03/2022

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Lamy, Yvon, Riac, et Mesdames Dupont, Saison, Gérard, Mancini, Rocheteau= 10

Pouvoirs :

Mme Saison à Mme Daubias

Mr Furcy à Mr Riac

Mme Bruand à Mme Gérard =3

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Mme Gérard.

- **PV SEANCE DU CONSEIL DU 17/01/2022 : aucune observation**

Objet : Taux d'imposition 2022

Délibération n°040422-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Bouessay,

Vu l'état 1259 de 2022 fondé sur le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière bâtie,

Considérant qu'il convient de fixer les taux de référence d'imposition pour l'année 2022 de:

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, taux de référence 38.80%,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux de référence 32.32%

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, , Il explique que les bases d'imposition prévisionnelles de 2022 ont augmenté, il propose de maintenir les taux d'imposition 2022 de référence comme ceux de 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour 2022, de maintenir chaque taux d'imposition de référence à savoir :

- Taxe foncière (bâti), taux de référence soit 38.80%,
- Taxe foncière (non bâti), taux de référence soit 32,32 %.

PRODUIT FISCAL 2022				
Taxes	Taux 2021	Taux 2022 votés	Bases imposition 2022	Produit fiscal 2022
1. Taxe foncière (bâti)	18,94 %	* 38.80 %	344 800	133 782
2. Taxe foncière (non bâti)	32,32 %	32,32%	67 900	21 945
TOTAL DU PRODUIT FISCAL				155 727

* (dont taux départemental 2020 19.86%)

Objet : Budget Principal 2022

Délibération n°040422-02a

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement équilibré : recettes = dépenses = 549 342,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2022 fonctionnement tel qu'il est présenté.

section d'investissement équilibré : recettes = dépenses = 269 155,85 €

Mr le Maire apporte une précision sur la ligne budgétaire proposée du matériel communal, après échange il est procédé à un vote à main levée, 11 sont pour cette proposition budgétaire, et 2 contre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et une abstention, décide d'approuver le Budget Principal 2022 investissement tel qu'il est présenté.

Objet : Budget primitif Lotissement l'Aubépine 2022

Délibération n°040422-02b

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 154 024.99 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 185 749.55 €

Le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et une voix contre, d'approuver le budget « Lotissement l'Aubépine » 2022 section de fonctionnement et section investissement tel qu'il est présenté.

- AFFAIRES DIVERSES :

- DPU : Vente de trois biens: la commune ne préempte pas.
- Mr le Maire informe le conseil qu'une famille de la commune a accueilli une personne ukrainienne ;
- Mr le Maire informe le conseil que le vide grenier organisé par l'association des parents d'élèves aura lieu le dimanche 24/04/2022.
- Mr le Maire propose de créer un groupe de travail concernant le tracteur de la commune, les membres sont Mrs Paterne, Freuslon, Furcy, Mmes Dupont et Gérard.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu une réponse favorable suite à la demande de subvention DETR pour les travaux de réfection des sanitaires et de l'isolation de la salle des maîtres, soit un montant alloué de 2 503.29€.
- Mr Lamy va prochainement réunir la commission information pour travailler sur la petite note du mois de juin.

FIN DE SEANCE 21h45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 16/05/2022 à 20h30